

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 20 décembre 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 13 décembre 2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
Votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. CORNET  
– M. GRENIER – M. HILAIRE – M. EUVRARD – Mme PIQUEMAL –  
M. BOUNIARD – M. JOLLIVET.**

**Excusés : M. GAUTHIER a donné procuration à Mme CROZIER.  
M. TESTON a donné procuration à M. HILAIRE.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD – Mme LEBRAT.**

Mme CROZIER a été élue secrétaire.

**Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)  
pour le service scolaire créé par délibération n°2016/63 du 15 décembre 2016.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2016/63 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

.../...

Il précise que ce contrat prendra fin le 31/12/2017 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par la délibération n°2016/63 du 15 décembre 2016.

- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée d'un an du 01/01/2018 au 31/12/2018.

- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 22 heures par semaine.

- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 20 décembre 2017.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 21 décembre 2017.  
LE MAIRE  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PREFECTURE LE  
26 DEC. 2017

